



101446 - Comment un chirurgien peut il observer la prière en dépit de ses heures rapprochées pendant l'hiver?

question

J'ai lu votre réponse concernant l'accomplissement de la prière pendant et après le déroulement d'une opération chirurgicale. Je travaille en tant que médecin au Canada où la journée devient très courte en hiver. Ce qui fait que la prière du coucher de soleil peut arriver à 17 heures. Le temps qui sépare les prières est très court. Je ne sais pas comment un chirurgien pourrait adapter ses interventions à ces courts laps de temps. Voilà pourquoi je crois qu'il est préférable de faire les prières plus tard. Qu'en pensez vous?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut accomplir les prières à leurs heures conformément à l'ordre donné par Allah Très haut. Il n'est permis de les retarder qu'en présence d'une excuse qui autorise le regroupement de deux prières. A ce propos, Allah Très haut dit: **Quand vous avez accompli la Prière, invoquez le nom d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Prière (normalement), car la Prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.** (Coran,4:103). C'est -à-dire en des temps précis.

La négligence de la prière et son retardement en l'absence d'une excuse font partie des péchés majeurs en vertu de la parole du Très haut: **Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition** (Coran,19:59). Selon Ibn Massoud (P.A.a) le mot ghay désigne une vallée de la Géhenne caractérisée par sa profondeur et le mauvais goût de sa végétation. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quand quelqu'un abandonne la seconde prière de l'après midi, ses oeuvres deviennent caduques.** (Rapporté par al-Bokhari,553).



S'agissant du regroupement des deux prières de l'après midi]d'une part[et des deux premières prières de la nuit]d'autres part[, de manière à anticiper la seconde prière ou de retarder la première dans les deux cas, ce regroupement est permis en présence d'excuses expliquées par les ulémas. Parmi les excuses figure la volonté d'écarter la gêne et la difficulté, ce qui répond à la préoccupation en question. En effet, quand un médecin craint d'accuser un retard dans une opération de manière à ne la terminer qu'après l'écoulement du temps de la seconde prière de la nuit, il lui est permis de regrouper les deux premières prières de la nuit en avançant le temps de la seconde. S'il devait commencer l'opération avant l'heure de la prière du coucher du soleil et ne pouvait terminer l'opération qu'après la seconde prière de la nuit, il retrade l'accomplissement de la première pour la regrouper avec la seconde après la fin de l'opération. Il en serait de même pour les deux prières de l'après midi. Cette façon de faire s'atteste dans ce qui a été rapporté par Mouslim(705) d'après Ibn Abbas (P.A.a) selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a regroupé les deux prières de l'après midi]d'une part[et les deux premières prières de la nuit]d'autre part[à Médine sans peur ni pluie..«On lui dit: pourquoi l'a-t-il fait alors?- Pour éviter la gêne à sa communauté, dit il.

Chaque fois qu'il y a gêne et difficulté, il est permis de regrouper lesdites prières. Quant à celle de l'aube, on ne la regroupe avec aucune autre prière à faire avant ou après elle.

La prière a un statut important. Elle est très sérieuse. Elle sera la première des oeuvres du fidèle croyants à propos de laquelle il rendra compte. Aussi faut il l'observer avec assiduité et l'entourer de soins. Nous demandons à Allah pour vous l'assistance et le redressement.

Allah le sait mieux.